

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

DU MARDI 21 OCTOBRE 2015

Le 21 octobre 2015, le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie à 20 H 30 sous la présidence de Madame BOURGEOIS, Maire.

Membres présents : Mmes DUBOIS, LEMARCHAND, Mrs BERTRAND, COUASNON, GUERIN, JACOB, LOHY, PAYAN, SAUNIER

Absents excusés :

Mme GIRBAL qui a donné pouvoir à M. PAYAN Stéphane.

Mme SALIOU qui a donné pouvoir à M. BOURGEOIS Liliane.

M. PAYSANT Jean-Louis qui a donné pouvoir à M. SAUNIER Alain.

Absent : Mme MARTINEZ, M. BRESSY

Le Conseil Municipal a élu Monsieur Alain BERTRAND secrétaire de séance et a délibéré sur les questions suivantes :

MODIFICATION DE L'ORDRE DU JOUR

Mme BOURGEOIS informe l'assemblée que suite au retrait de délégations au 2° adjoint, Mme MARTINEZ souhaite donner sa démission du conseil municipal.

La démission sera définitive à la réception du courrier par le maire et après acceptation du préfet.

REPRISE DE LA VOIERIE DES MYOSOTIS PAR LA COMMUNE

Madame le Maire explique que le dossier est ouvert depuis le 20 décembre 2002. En effet, dans tout lotissement, la voirie est gérée par les copropriétaires pour une période d'au moins 10 ans. Passé cette échéance, la commune peut, si elle le souhaite, en reprendre la gestion avec l'accord de tous les propriétaires. Jusqu'alors le refus d'un des propriétaires bloquait le projet ; empêchant ainsi des travaux qui permettraient l'accès à 3 nouvelles habitations. Désormais la loi ALUR réduit la majorité qualifiée requise pour recueillir cet accord, la voirie peut donc être cédée à la commune sous réserve d'une délibération.

Le projet de reprise de la voirie des MYOSOTIS est voté sous réserve d'une participation financière à déterminer par les deux parties :

- POUR par Mmes BOURGEOIS, DUBOIS, LEMARCHAND, Mrs BERTRAND, COUASNON, SAUNIER, Mme SALIOU (donnant pouvoir à M. BOURGEOIS Liliane), M. PAYSANT Jean-Louis (donnant pouvoir à M. SAUNIER Alain)

- ABSTENTION de Mme GIRBAL (donnant pouvoir de PAYAN), et de M. JACOB, LOHY, PAYAN, GUERIN.

Le projet est donc accepté.

REPRISE DU TALUS DE MONSIEUR SAUNIER PARCELLE N°C524 PAR LA COMMUNE

Monsieur Alain SAUNIER explique que le terrain rue des Huttes a été vendu il y a plus de 30 ans. La commune devait le reprendre une bande pour une servitude d'alignement pour 1€ symbolique afin d'éventuellement agrandir la route. Lors de la revente d'une habitation le notaire a constaté que cette servitude n'avait pas été enregistrée. Au vu de ces éléments Mme le Maire demande la reprise de cette parcelle par la commune.

Projet de reprise du talus sur la parcelle C524 est accepté à l'unanimité.

DISSOLUTION DU CCAS POUR LE 31 DECEMBRE 2015 (LOI NOTRÉ – 7 AOUT 2015)

Madame le Maire explique que conformément à la loi NOTRe du 7 août 2015 les communes de moins de 1500 habitants n'ont plus l'obligation de mettre en place un CCAS : Centre Communal d'Action Sociale. C'est pourquoi Madame le Maire propose la dissolution du CCAS pour le 31/12/2015 et demande à ce que ses compétences soient reprises par la municipalité.

Projet de dissolution du CCAS est accepté à l'unanimité.

NOUVELLE DELIBERATION DES ABRIS DE JARDINS

Madame le Maire évoque le fait que la loi ALUR ayant modifié les règles de constructions. La préfecture nous demande de faire une modification de la délibération du 01-09-2015.

Projet de dissolution de la taxe des abris de jardins est accepté à l'unanimité.

VALIDATION DE LA CELLULE DE CRISE DU PLAN DE SAUVEGARDE

Madame DUBOIS présente le plan de sauvegarde sous forme de Power Point. La composition du poste de Commandement Communal se décide comme suit :

- Directeur des Opérations de Secours :
 - > Madame le Maire, Liliane BOURGEOIS (suppléant : M. SAUNIER)
- Responsable des Actions communales :
 - > M. JACOB (suppléant : M. COUASNON)
- Responsable Logistique :
 - > M. SAUNIER (suppléant : M. BERTRAND)
- Responsable Populations :
 - > Mme GIRBAL, Mme SALIOU (suppléant : M. GUERIN)
- Responsable Relations Publiques :
 - > M. LOHY (suppléant : M. BOURGEOIS)
- Responsable lieux Publics et ERP :
 - > M. PAYSANT (suppléant : M. GUERIN)
- Secrétariat :
 - > Mme DUBOIS (suppléant : M. JACOB)
- Responsable économie :
 - > M. PAYAN (suppléant : Mme LEMARCHAND)

Chacun va prendre en charge la mise en place des responsabilités qui incombent à son poste. Madame DUBOIS va finaliser la rédaction de ce plan et Madame le maire le transmettra à la préfecture.

Projet voté à l'unanimité pour la validation de la cellule du Plan de Sauvegarde.

REMBOURSEMENT AU PRORATA D'UNE ASSURANCE AXA AUTOMOBILE CLOTUREE

Madame le Maire propose d'accepter le chèque d'un montant de 236.84€ pour le remboursement de l'assurance au prorata d'AXA qui a été clôturée.

Le Chèque est accepté à l'unanimité.

DEMANDE DE SUBVENTION DE LA PART DE L'ASSOCIATION « LES ENFANTS D'ABORD »

Monsieur Alain COUASNON présente les demandes au nom des associations de parents d'élèves : Association des Parents d'Elèves de l'école publique de Saint Pierre la Garenne et l'Association « des Enfants d'Abord. »

Il indique que selon l'Association des « Enfants d'Abord », il y aurait plus de 8 enfants concernés par un aller en taxi à 40€ sur 35 mercredis.

La première demande est la suivante : la mairie accepterait-elle de participer au transport de ces enfants ?

Mme le maire précise que si la commune participe à raison de 2€ par trajet et par enfant, le coût pour l'année s'élèverait à 560 euros. Or, ceci ne concerne qu'un petit nombre d'enfants et manque d'équité envers les autres. D'autre part, la municipalité a déjà engagé des dépenses importantes afin d'apporter aux enfants des activités périscolaires de qualité.

La demande de subvention pour le transport de certains enfants le mercredi est voté contre à l'unanimité, excepté Monsieur COUASNON qui s'abstient.

La seconde demande de l'Association APE (Association des Parents d'Elèves de l'école publique de Saint Pierre la Garenne) propose d'ouvrir la garderie le mercredi 11H30 à 12H30.

Projet de demande de garderie de 11H30 à 12H30 le mercredi est voté contre à l'unanimité, sauf Alain COUASNON qui s'abstient.

QUESTIONS DIVERSES.

Mme BOURGEOIS : Indique que le particulier peut acheter sa poubelle et le SYGOM rembourse 15€ s'ils choisissent une poubelle aux normes NF-840. Le Maire propose de ne plus acheter de poubelles à partir de maintenant.

M. PAYAN : Le départ de N. MARTINEZ 2^e adjoint provoque-t-il l'élection d'un 3^e adjoint ?

Mme BOURGEOIS : On attend la réponse du préfet à la démission. Le conseil statuera ensuite sur le passage de Monsieur BERTRAND au poste de 2^{ème} adjoint.

Mme DUBOIS : Pour la présence verte, les dossiers sont suivis par qui ?

Mme BOURGEOIS : Jusqu'alors les dossiers étaient suivis par Madame Martinez, cette compétence sera reprise par les adjoints en place.

Mme DUBOIS : Informe le conseil que suite à la délibération concernant l'organisation d'une soirée au profit de l'Association Asperger Accueil, Mr Saunier président de l'Association sportive et Mr Doom président du Comité des fêtes ont pu rencontrer Madame LETELLIER présidente d'Asperger Accueil afin de l'informer du déroulement de l'organisation de cette soirée. De son côté, Madame LETELLIER a présenté son association basée à Evreux dont le but est de venir en aide aux familles dont les enfants sont atteints du Syndrome d'Asperger qui est une forme d'Autisme.

M. SAUNIER : Présente l'organisation de cette action qui se fera sur 2 jours : un loto le 4 décembre, une vente de pain le samedi 5 au matin, et un petit tour en moto avec l'association Bulldogs. Le soir une soirée dansante avec la présence d'un DJ. Le comité des Fêtes donne 1500€ pour les achats de fonctionnement et les bénéfices seront entièrement reversés à Asperger Accueil.

M. GUERIN : Demande la pose d'un panneau sur le stationnement rue du Fond du Val: « stationnement interdit ».

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 23 H 00.